

**Déclaration liminaire des CAPL du 03 septembre 2015
Recours sur l'entretien Professionnel 2015 (gestion 2014)
Agents, Contrôleurs et Inspecteurs**

Madame la Présidente,

Avant de commencer nous tenons à rappeler, encore une fois, l'engagement de la Direction : concerter les organisations syndicales (représentatives) pour déterminer les modalités et le calendrier du dialogue social local des prochains mois.

Les mois à venir risquent d'être très chargés, et il est dans l'intérêt de chacun mais surtout de l'ensemble des agents que les instances puissent se dérouler autrement qu'au pas de charge.

Sans l'intervention des OS, les CAPL de ce jour en auraient été la preuve et nous nous serions réunis en juin et septembre pour un même sujet générant ainsi perte de temps et d'argent.

Il n'est pas de notre habitude de le dénoncer localement, mais les événements récents qui se sont déroulés dans notre future grande région et le calendrier électoral de fin d'année risquent de faire basculer notre territoire vers les extrêmes de l'échiquier politique et vers un en particulier. Aussi, il semble important d'écouter et de parler avec tous ceux qui seraient tentés d'y succomber.

**Un Service Public (des Finances, de l'Education, de la Justice, de la Santé, et de la Sureté),
JUSTE, EFFICACE et PRESENT, est le 1er rempart contre l'injustice, l'indifférence et
l'isolement et saura garantir le maintien de l'EGALITE entre tous les citoyens.**

Madame la Présidente, nous sommes réunis aujourd'hui pour courir le marathon des CAPL de recours : 22 dossiers à examiner ; 5 pour les agents, 11 pour les contrôleurs et 6 pour les inspecteurs.

A la DGFIP, comme dans notre Département, la situation plus que tendue des effectifs, des mutations difficiles à obtenir voire inatteignables et des plans de qualifications réduits à peau de chagrin donnent à l'entretien professionnel et à l'avancement de carrière qu'il permet un degré d'importance qui nous semble dangereux.

Aussi, Solidaires Finances Publiques réaffirme son opposition aux dispositions du décret du 29 avril 2002, des décrets des 26 octobre 2007 puis du 17 juin 2008 et à celles du décret du 28 juillet 2010 modifié.

L'entretien professionnel annuel contribue à la perte de repères des agents, à une remise en cause de leurs compétences et de leur savoir-faire.

Ce système est fondé exclusivement sur une mise en compétition des agents entre eux, sur la performance individuelle organisée dans un cadre contractuel et individualisé.

Solidaires Finances Publiques revendique :

- une répartition non contingentée des réductions d'ancienneté ;
- la mise en place d'un entretien annuel collectif en remplacement de l'entretien individuel.

Solidaires Finances Publiques réaffirme :

- son refus de toute forme de contractualisation des fonctions ;
- son attachement à ce que les agents aient des éléments de repère au regard de leurs acquis professionnels et ce durant toute leur carrière.

Ce dernier point nous conduit à évoquer le tableau synoptique et les appréciations en lien avec les acquis de l'expérience professionnelle. Pour Solidaires Finances Publiques, le tableau synoptique doit permettre aux agents d'avoir, tout au long de leur carrière, une vision synthétique, objective et précise de leurs valeurs professionnelles.

Nous constatons, cette année encore, que trop de profil croix sont en décalage avec la réalité des connaissances et des compétences des agents.

Le décret prévoit la possibilité d'attribuer 90 mois pour 100 agents. La DGFIP a ventilé ces 90 mois en octroyant 1 mois pour 50% des agents et 2 mois de réduction pour 20% d'entre eux, voulant instaurer par la notion de mérite, une compétition entre les agents.

Pour Solidaires Finances Publiques, le volume de 70% d'agents pouvant obtenir une réduction d'ancienneté n'est pas suffisant par rapport au niveau de technicité de ces derniers.

Notre opposition au décret du 28 juillet 2010 modifié, repose également sur la mise en œuvre du recours hiérarchique obligatoire. Pour Solidaires Finances Publiques, ce processus n'apporte rien de plus aux agents. Il est davantage utilisé, comme un levier dissuasif à la saisine de la CAPL, que comme un outil d'amélioration du dialogue professionnel.

Pour preuve, les chiffres de cette année dans le département : 45 recours hiérarchiques contre 22 saisines de CAPL seulement. Plus de 50% des agents abandonnent alors même qu'ils n'obtiennent pas satisfaction.

Solidaires Finances Publiques exige la suppression du recours hiérarchique, ce système est lourd et chronophage, il ne renforce nullement les droits des agents et n'apporte pas réellement d'avancées.

De plus, les trop nombreux dysfonctionnements de l'applicatif Eden RH (redescende des données, phases d'accusé de réception) complexifient encore l'exercice et pour cette raison nous réitérons notre demande visant à revoir en profondeur l'ergonomie du système.

Comme beaucoup de collègues ont pu le lire et l'entendre cette année, « au vu des mérites comparés avec les autres directions et en raison du contingentement, la Direction du Pas-de-Calais reste à la cadence moyenne ». Rassurez-vous Madame la Présidente, « la cadence moyenne, c'est bien, c'est lorsqu'on effectue correctement son travail ».

Les élus de Solidaires Finances Publiques attendent de la transparence quant à l'utilisation des DKM et réaffirment que tous les agents, quels que soient leurs services d'affectation, doivent être traités à l'identique.

Les élus en CAP regrettent que pour la campagne 2014 de nombreuses réductions n'aient pas été attribuées.

Solidaires Finances Publiques réaffirme que l'attribution de DKM participe à l'amélioration du pouvoir d'achat des agents, c'est pourquoi, tous les agents doivent en bénéficier et toutes les marges doivent être distribuées à l'issue de la campagne 2015. Nous ne pouvons accepter ces économies budgétaires déguisées.

Les élus en CAPL pour SOLIDAIRES Finances Publiques

CAPL n°1 (inspecteur)

Wilfried GLAVIEUX (titulaire) – **Laurence MOUTIN LUYAT** (suppléante)

CAPL n°2 (contrôleur)

Bruno LAMORY et **Marine CAILLERET** (titulaires)
Claudie COINTE et **Pascal PEIREIRA** (suppléants)

CAPL n°3 (agent)

Gaëlle RANCON et **Elvira CACHERA** (titulaires)
Elisabeth DAULT et **Anne-Sophie HURTRELLE** (suppléantes)

